

Toutes les estimations de rente fournies par le Régime de retraite de l'Université du Québec comprennent des calculs avec garantie 10 ans et sans garantie 10 ans, de même que les calculs relatifs aux rentes réversibles à 50 % et celles réversibles à 60 %. Le formulaire d'estimation de rente est obligatoire pour traiter une demande.

1. Renseignements généraux

Vous devez indiquer les renseignements qui vous identifient comme membre.

2. Date de l'estimation

Si vous n'indiquez pas de date d'estimation, celle-ci sera faite à la date la plus rapprochée où vous avez droit à une rente sans réduction.

3. Situations où une estimation peut être demandée

Vous pouvez demander une estimation si vous êtes dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

a) À un an ou moins de la retraite prévue

Vous pouvez demander une estimation lorsque vous êtes à un an ou moins de votre retraite prévue, sauf si l'estimation est produite dans votre dernier relevé personnel.

b) À plus d'un an de la retraite prévue

Vous pouvez demander une estimation lorsque vous êtes à plus d'un an de votre retraite prévue, dans les cas suivants :

- Si vous avez une demande de rachat en cours et désirez obtenir une estimation avant et après rachat ;
- Si vous avez effectué un transfert vers le Secrétariat du régime en vertu d'une entente de transfert ;
- Si un partage de vos droits a été effectué ;
- Si vous avez 65 ans ou plus.

Veillez noter que vous pouvez demander une estimation de rente par année.

4. Estimation expédiée par télécopieur ou par courriel

Si vous désirez, vous pouvez recevoir votre estimation par télécopieur ou par courriel.

5. Transmission à une personne autorisée à recevoir les documents

Vous pouvez également demander la transmission d'une copie de l'estimation à votre employeur ou à toute autre personne. Dans l'un ou l'autre de ces cas, votre signature est requise afin d'autoriser le Régime de retraite de l'Université du Québec à procéder dans le sens demandé.

6. Signature de la demande

Votre demande d'estimation de rente vous sera retournée si vous ne l'avez pas signée.